



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
téléphone (450) 583-3307, télécopieur (450) 583-3637
www.ville.vercheres.qc.ca courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

BUDGET 2018

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Votre conseil municipal désire, par la présente, vous communiquer certaines informations concernant le budget 2018 adopté le 11 décembre 2017.

Le taux de taxation résidentiel et agricole passe de 0,64\$ à 0,65\$/100\$ d'évaluation.

Quant au secteur commercial, le taux de taxation en 2018, passe de 1,42\$ à 1,43\$/100\$ d'évaluation.

Les taxes de service suivantes demeurent inchangées en 2018: taxe d'eau 175\$ - gestion des matières résiduelles (ordures) 230\$ par unité de logement.

La taxe de services égouts est augmentée de 150\$ à 165\$ pour couvrir les frais d'opération.

Pour le secteur rural, le taux pour la vidange des fosses septiques demeure à 65 \$ par unité, par année.

En 2018, les projets importants seront :

- ❖ La réfection des infrastructures des rues du vieux village. Réalisation en phases, selon les subventions disponibles.
- ❖ Finalisation du projet de chalet de parc, au parc Passe-Partout.
- ❖ Finalisation des travaux à l'usine d'épuration (soufflantes et dégrilleur).
- ❖ Travaux de pavage sur la montée Chicoine-Larose et remplacement du ponceau.

De plus, nous continuerons nos améliorations dans les parcs par des investissements annuels importants. En 2018, la majeure partie des investissements sera pour finaliser les aménagements dans le parc Passe-Partout suite à la construction du chalet.

Les éléments suivants compléteront les autres changements prévus pour 2018 :

- ❖ Ajout de ressource en communication/tourisme.
- ❖ Réalisation en 2018 d'un exercice de planification stratégique.
- ❖ Volonté de mettre en place un projet de budget participatif.
- ❖ Modification des taux des droits de mutation comme le permet le projet de loi 122 et analyse des nouveaux pouvoirs de taxation offerts par ce changement législatif.
- ❖ Volonté de travailler en 2018 à l'avancement des projets d'égouts pour trois secteurs en milieu rural afin de permettre la réalisation en 2019-2020.

En novembre 2017, vous avez reçu le nouveau bac brun (l'organibac) pour la mise en place de la collecte des matières organiques qui débutera en 2018. Il n'y a pas de facturation pour ce bac. Cette nouvelle collecte sera dirigée vers la biométhanisation à Varennes et permettra d'enlever tout ce qui provoque des odeurs dans les bacs à ordures. La venue de ce bac permettra de réduire le nombre de collectes du bac noir. Cette nouvelle collecte est un autre pas pour la réduction de l'enfouissement des résidus.

Le paiement de vos taxes en 4 versements est toujours effectif aux dates suivantes : 15 février, 15 avril, 15 juin et 15 août. Vous pouvez nous faire parvenir, avec votre 1^{er} versement, les 3 autres versements avec des chèques postdatés aux dates mentionnées ci-haut.

Nous vous rappelons qu'il est aussi possible de payer via vos institutions financières par les paiements en ligne, comme Accès-D. Vous pouvez également payer comptant ou par carte de débit directement à nos bureaux à la mairie.

Votre conseil municipal a toujours comme objectif de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible, tout en respectant notre capacité financière.



Alexandre Bélisle, Maire de Verchères
12 décembre 2017

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2018

CHARGES/DÉPENSES	
• Administration générale	1 122 310\$
• Sécurité publique	1 524 130\$
• Transport	1 510 250\$
• Hygiène du milieu	2 441 670\$
• Santé et bien-être	55 200\$
• Urbanisme et aménagement et développement	381 540\$
• Loisirs et culture	1 675 300\$
• Frais de financement	268 350\$
TOTAL	8 978 750\$
Affectation (immobilisations)	
• Immobilisations	376 000\$
• Remboursement capital-financement	361 950\$
• Remboursement fonds de roulement	95 000\$
• Contribution à d'autres fonds (membrane et boues usine d'épuration)	59 900\$
TOTAL	892 850\$
TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS	9 871 600\$
Moins amortissement	(1 364 000\$)
TOTAL SANS AMORTISSEMENT	8 507 600\$
REVENUS	
• Taxes	7 096 610\$
• Paiement tenant lieu de taxes	41 190\$
• Transferts	161 400\$
• Services rendus	254 400\$
• Imposition de droits	343 000\$
• Amendes et pénalités	16 000\$
• Intérêts	60 000\$
• Autres revenus	35 000\$
TOTAL	8 007 600\$
Affectation- app. surplus	500 000\$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	8 507 600\$
ÉVALUATION IMPOSABLE	753 279 900\$
TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION	
• Générale	0,6500\$
• Assainissement des eaux	0,0033\$
• Usine filtration/aqueduc	0,0209\$
• Taxe foncière commerciale/industrielle	1,4300\$
TAXES DE SERVICES PAR UNITÉ LOGEMENT	
• Taxe d'eau	175,00\$
• Taxe de la gestion des déchets	230,00\$
• Taxe d'égout	165,00\$
• Taxe pour vidange des fosses septiques (rural)	65,00\$